

Concelliers faits entre
Jean J. et Sir

Le viel Sept deux quatre vingt cinq et le 3 juillet
Notre nous Jean J. et Pierre Gondal tous deux du
village des barrières à la Couronne ce qui suit en présence
De M^{lle} Gondal pour eux, et d'aylet vicaires de Vitras.

1^{re} Ledit Sirvain a reconnu avoir de l'edit Gondal la
somme de cinquante Sept Livres a compte de la somme que ledit
Gondal doit au Sirvain par un acte d'arrougement
passé par les mayeurs de Vitras le 15^{me} jour de mai
l'edit Sept deux quatre vingt cinq de la troisieme jour de mai
de janvier. 2^{me} Ledit Gondal a promis de demander au
Sivain une acte de deux années dont il a payé la moitié
pour ledit Sirvain au fin de la troisieme de même aussi la
rente qu'il a payé pendant au au seigneur de Breuville
de la quelle le seigneur de Vitras est obligé de payer la moitié,
Ledit Sirvain ayant les promesses prouvées dans la
forme de l'acte de cinquante Sept Livres, somme due
par ledit Sirvain au Gondal Lequel a signé a Vitras
Sivain et Gondal a signé au 5^{me} jour de mai
De Vitras Sirvain

Interventions faites entre
Jean-Jacques SIVAIN
et Pierre GONDAL
obs Barrière -